

NOTE D'INFORMATION Inscriptions 2011-2012

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- 3 photos d'identité
- le règlement des droits d'inscription : 35 €
Non remboursables. Si paiement par chèque, à libeller à l'ordre du Trésor Public.
- le règlement des droits de suivi pédagogique avant examen d'entrée : 37,30 €
Uniquement pour les nouveaux candidats en cas d'inscription à un examen d'entrée en instrument. Somme déduite de la première redevance des droits de scolarité en cas d'inscription définitive. Si paiement par chèque, à libeller à l'ordre du Trésor Public.
- la photocopie de la carte famille *uniquement pour les familles nombreuses versaillaises*
ou
la photocopie du livret de famille et du dernier avis d'imposition *uniquement pour les familles nombreuses, résidents Versailles Grand Parc, hors Versailles*
- un justificatif de domicile
Avis d'imposition sur le revenu, avis d'imposition à la taxe d'habitation ou à la taxe sur le foncier bâti, ou à défaut, quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF/GDF, de téléphone, d'eau, bulletin de salaire, certificat de scolarité, carte d'électeur en cours de validité, etc...
Ces documents, établis en nom propre, doivent dater de moins de 6 mois.
Les personnes majeures résidant sur la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en internat, en logement universitaire ou en foyer bénéficient du tarif « résidents Versailles Grand Parc ». Les personnes hébergées dans la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc devront fournir 2 justificatifs en nom propre où doit apparaître l'adresse où elles déclarent être hébergées, ainsi qu'un certificat d'hébergement fourni par l'hébergeant.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

DATES D'INSCRIPTION

**Tous les niveaux, toutes les disciplines
Du jeudi 1^{er} septembre au mardi 13 septembre 2011 inclus.**

*Détail des horaires en période d'inscription
du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h30
Vendredi 2 et 9 septembre de 10h à 12h et de 14h à 19h
Samedi 10 septembre de 9h30 à 17h*

CURSUS MUSICAL

Le cours de **formation musicale** est obligatoire dans le cursus du conservatoire. Les dispenses de formation musicale sont étudiées sur présentation des diplômes obtenus.

Les **pratiques collectives** font partie intégrante du cursus. Les élèves sont intégrés dans les différents orchestres et ensembles selon leur niveau et leur instrument.

La **musique de chambre** concerne prioritairement les étudiants en Cycle d'Orientation Professionnelle instrument.

Pour les jours et horaires de cours, se reporter au planning d'information joint.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Cycle initial musique

Lundi 12, Mardi 13 et jeudi 15 septembre

Etudes instrumentale et art dramatique

Entre le lundi 3 et le samedi 15 octobre

Danse : tous niveaux (hors Cycle d'Orientation Professionnelle)

Mercredi 14 septembre

Danse : Cycle d'Orientation Professionnelle

Jeudi 13 octobre

Licence Musiques anciennes et monde contemporain

Vendredi 9 septembre

Les dates d'examens et les listes des programmes à préparer seront affichées à partir de mi-juillet au conservatoire et sur : www.conservatoire.versailles.eu

Les candidats peuvent bénéficier de trois rencontres avec un professeur avant l'examen. Les rendez-vous sont fixés lors de l'inscription.

**Aucune convocation ne sera envoyée pour les examens d'entrée.
Les jours et heures de passage seront affichés au Conservatoire.**

**En cas d'admission, nous vous demanderons de bien vouloir
confirmer l'inscription avant le 22 octobre 2011.**

REPRISE DES COURS

Classes Horaires Aménagés - Collège et Lycée au conservatoire

Jeudi 15 septembre

Classes Horaires Aménagés - Primaire à l'école Lully-Vauban

Vendredi 16 septembre

Hors Temps Scolaire

Lundi 19 septembre

Orchestres et ensembles instrumentaux

Semaine du 27 Septembre

RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTS

Vous pourrez rencontrer les enseignants **du 12 au 17 septembre 2011.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Ils sont disponibles à l'accueil du conservatoire et sur www.conservatoire.versailles.eu

**AGRAFER ICI
3 PHOTOS
D'IDENTITÉ**
(inscrire les nom et
prénom au dos)

DOSSIER D'INSCRIPTION Année scolaire 2011-2012

Cycle d'Orientation Professionnelle

MUSIQUE*

DANSE*

ART DRAMATIQUE*

Réservé à l'administration

Enregistré

Incomplet

Nouvel élève

Ancien élève

Reçu le : Dossier n°:

CANDIDAT

Nom : Prénom : Sexe : M F

Né(e) le : à : Nationalité :

Adresse :

Code postal / ville :

Portable élève : Courriel :@.....

Frère(s) et/ou sœur(s) au conservatoire : Oui Non Si oui précisez :

REPRÉSENTANT LÉGAL (si l'élève est mineur)

Nom : Prénom :

Qualité : Père Mère Tuteur Autre (*préciser*).....

Adresse (si différente) :

Joindre un justificatif de domicile

Téléphone : Téléphone professionnel :

Portable : Courriel :@.....

Profession du père : Profession de la mère :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom :

Qualité : Père Mère Tuteur Autre (*préciser*).....

Téléphone : Portable :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... responsable légal de l'enfant, autorise le(s) responsable(s) du Conservatoire de Versailles dans lequel j'inscris mon enfant, à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par son état de santé. Observations particulières (traitement médical, allergies...) :

Médecin traitant :Téléphone :

ÉTUDES ENVISAGÉES AU CONSERVATOIRE POUR 2011-2012

Dominante présentée :

Professeur souhaité :

Partie renseignée par l'administration

Enseignant à rencontrer avant l'examen d'entrée :

ÉTUDES MUSICALES, THÉÂTRALES OU CHORÉGRAPHIQUES ANTÉRIEURES :

Etablissement fréquenté	Année scolaire	Discipline(s) / niveau(x)	Diplôme(s) <i>fournir les attestations</i>

ÉTUDES GÉNÉRALES OU SUPÉRIEURES PRÉVUES EN 2011-2012

Etablissement fréquenté :

Ville : Niveau/classe :

EMPLOI EXERCÉ *s'il y a lieu* :

SÉCURITÉ SOCIALE pour les plus de 16 ans

Serez-vous affilié(e) à un régime de sécurité sociale en 2011-2012 ? Oui Non

Si oui, précisez le régime (*joindre un justificatif*) :

- Régime général
 Régime étudiant Centre : SMEREP LMDE Autre
 Autre (précisez) :

Dès l'année scolaire de leur 16^e anniversaire et jusqu'à celle de leurs 28 ans, tous les élèves ne fréquentant pas un établissement d'enseignement scolaire ou supérieur (lycée, université, école spécialisée, IUT, BTS, classes préparatoires, etc.) doivent venir au service scolarité retirer un dossier d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante. Ils sont exonérés de cotisation jusqu'à l'âge de 20 ans.

La date limite de ces inscriptions est fixée au 31 décembre 2011.

BOURSE D'ÉTUDE

Des bourses d'études peuvent être accordées par le Ministère de la Culture et de la Communication aux élèves de 2^e cycle « musique » préparatoire au Cycle d'Orientation Professionnelle, de Cycle d'Orientation Professionnelle et de Perfectionnement effectuant un cursus complet au Conservatoire de Versailles. Se renseigner auprès du service de la scolarité.

ASSURANCE, RESPONSABILITÉ CIVILE à remplir obligatoirement

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) : certifie être titulaire d'une assurance garantissant ma responsabilité civile et la responsabilité civile de mon enfant si celle-ci venait à être mise en cause dans l'enceinte et dans le cadre des activités du conservatoire in situ et en dehors de l'établissement.

Compagnie ou agent :

Numéro de contrat :

AUTORISATIONS DE PRISES DE VUE ET DE PUBLICATIONS

Élève majeur

Je soussigné(e).....

Élève mineur

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

responsable légal de l'enfant (nom et prénom)

Autorise la prise de vue ainsi que la publication de l'image de l'élève ci-dessus nommé

N'autorise pas la prise de vue ainsi que la publication de l'image de l'élève ci-dessus nommé

sur différents supports, magazines distribués par la ville et la communauté d'agglomération (tel que « Versailles », bulletins d'informations du conservatoire, guides pratiques, affiches du conservatoire, site Internet www.conservatoire.versailles.eu, www.versaillesgrandparc.fr ou tout autre document relatif au conservatoire pour une période d'un an sans rémunération d'aucune sorte.

Les photographies ou vidéos prises dans le cadre des différentes activités organisées par le conservatoire sont susceptibles d'être utilisées par la ville de Versailles ou la communauté de Versailles Grand Parc afin de présenter l'établissement et aucunement dans un but commercial. Les éventuels commentaires accompagnant la production des images devront respecter l'anonymat de l'élève et ne pas porter atteinte à sa réputation.

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE(S)

Chaque année, une commission se réunit au conservatoire au mois de décembre pour valider les équivalences que les étudiants souhaitent faire valoir.

Disciplines pour lesquelles vous demandez une équivalence :

Joindre un justificatif

1 :

2 :

3 :

4 :

5 :

6 :

7 :

8 :

9 :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Conservatoire de Versailles et m'engage, ainsi que mon enfant à le respecter.

Le règlement du conservatoire est à votre disposition à l'accueil et téléchargeable sur le site Internet www.conservatoire.versailles.eu

A, le.....

Nom et prénom du signataire (élève ou représentant légal si l'élève est mineur) :

